

## **Intéressement du personnel, motivation, participation bénéficiaire...**

### **INTRODUIRE L'ACTIONNARIAT SALARIE DANS LA PETITE ET DANS LA MOYENNE ENTREPRISE. COMMENT FAIRE ?**

#### **Bientôt une série de séminaires pratiques dans toutes les grandes villes wallonnes**

L'actionnariat salarié est en développement partout dans le monde, particulièrement dans les PME.

Il apporte un bénéfice de performance et de qualité à l'entreprise et à ses participants et il peut contribuer à une nouvelle dynamique d'esprit d'entreprise.

La clé de ce succès réside dans le fait que le salarié actionnaire sort du simple lien de subordination de l'entreprise traditionnelle pour se retrouver en situation de co-entrepreneur. Autre motivation, autre engagement, autre dynamique...

Des marqueurs économiques indiquent que l'actionnariat salarié, associé aux pratiques de gestion participative, permet aux entreprises de bénéficier d'un supplément de croissance annuelle de 2%. Quelle entreprise peut aujourd'hui faire l'impasse sur une telle perspective ?

Les formules d'actionnariat salarié sont multiples. «Actionnariat» n'est d'ailleurs pas toujours le terme exact – le terme d'«actionnariat salarié» est celui qui s'est imposé mondialement pour désigner les formes de participation des travailleurs au capital de l'entreprise. Les anglo-saxons disent «employee ownership».

Dans la PME, l'actionnariat salarié s'applique par des formules spécifiques aux situations de créations d'entreprises, de développement, de transmissions et de sauvetages.

Epinglons aussi toute l'importance de «l'intéressement» dans le cadre de la PME. L'actionnariat salarié et la participation bénéficiaire sont des outils performants de motivation du personnel. Il serait exagéré de penser que c'est à travers l'intéressement seul qu'on dynamise des équipes, mais l'effet peut être important.

Dans la PME, ces formules peuvent s'appliquer beaucoup plus facilement qu'on ne croit. La mise en pratique de plans d'actionnariat salarié ou de participation bénéficiaire peut prendre des formes diverses, basées sur différents dispositifs de droit belge. Ces dispositifs sont encore peu connus, d'où l'idée de séminaires avec des praticiens et des entreprises témoins<sup>1</sup>.

Ces séminaires s'adressent aux dirigeants de petites et de moyennes entreprises, mais aussi aux experts comptables et aux réviseurs d'entreprises<sup>2</sup>. Aspects financiers et fiscaux, relations humaines, communication et droit social, administration et logistique, les solutions pratiques existent.

Pour ces séminaires, la plate-forme [actionnariat-salarie.be](http://actionnariat-salarie.be) a fait appel à la collaboration du Ministre de l'Economie de la Région Wallonne, d'ING, de PriceWaterhouseCoopers, de la Sowalfin, de l'Union Wallonne des Entreprises, de l'UCM et de L'Echo.

Les principales villes wallonnes seront visitées : Liège le 20 avril, Libramont le 27 mai, Charleroi le 22 juin, Namur le 21 septembre, Mons le 19 octobre, Tournai le 23 novembre, Nivelles le 14 décembre.

Les informations et le programme complet des séminaires sont accessibles en ligne sur le site [www.actionnariat-salarie.be](http://www.actionnariat-salarie.be)

[actionnariat-salarie.be](http://actionnariat-salarie.be) est la plate-forme d'information, de formation et d'aide technique pour l'actionnariat salarié et la participation financière des travailleurs en Belgique. Tél 02/242.64.30.

---

<sup>1</sup> Pour participer comme entreprise témoin, envoyez un e-mail à [marc.mathieu@pi.be](mailto:marc.mathieu@pi.be)

<sup>2</sup> Les séminaires sont agréés par l'IEC et par l'IRE pour la formation continue de l'expert comptable et du réviseur d'entreprise.